

EXTRAIT  
du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 13 septembre à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale à la  
Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire  
Date de Convocation du Conseil Municipal le 08/09/2021

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET,  
Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Messieurs Benoît IBRES,  
Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOEL, Frédéric  
RUIZ

Secrétaire de séance : Hélène PITREL

MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Lacourt Saint Pierre - 82290
ASSISTANT TECHNIQUE	Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités Dossier technique suivi par : Franck Betton Tel : 05 63 22 10 07 franck.betton@ledepartement82.fr
OPERATION	Construction d'un accueil de loisirs municipal sans hébergement
NUMERO D'OPERATION	01-tgcc-2020-14

**Objet : Choix des entreprises**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un accueil de loisirs municipal sans hébergement à Lacourt Saint-Pierre.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'estimation prévisionnelle des travaux établie par le maître d'œuvre s'élève à 576 000,00 € HT.

A l'issue de la consultation en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande Publique et après analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, Madame le Maire rend compte au conseil municipal de l'analyse et propose de retenir :

LOT	Entreprise	Montant Base € HT	Montant € HT
LOT 1 VRD	EMTP	51 645,00	51 645,00
LOT 2 GROS OEUVRE	SLB	62 735,18	62 735,18
LOT 3 CONSTRUCTION HORS SITE	MODULEM	481 500,00	481 500,00
<b>TOTAL</b>			<b>595 880.18</b>

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame le maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Ainsi fait et délibéré, le 13/09/2021

Le Maire,  
Françoise PIZZINI



## EXTRAIT

du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 13 septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale à la  
Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal le 08/09/2021

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET, Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Messieurs Benoît IBRES, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOEL, Frédéric RUIZ

Secrétaire de séance : Hélène PITREL

**Objet : Demande d'autorisation environnementale de renouvellement et extension d'exploitation d'une carrière alluvionnaire sur le territoire de la commune de Montauban**

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale de renouvellement et extension d'exploitation d'une carrière alluvionnaire sur le territoire de la commune de Montauban présentée par la SAS SEMATEC sise 799 chemin des Dolmens 82300 MONTEILS

La commune doit donner un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à la majorité :

Donne un avis favorable au projet avec pour condition qu'il n'y est pas plus de trafic et que cela ne créer pas de nuisances supplémentaires

Ainsi fait et délibéré, le 13 septembre 2021

Le Maire,

Françoise PIZZINI



DEL2021\_31

EXTRAIT  
du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 13 septembre à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale à la  
Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire  
Date de Convocation du Conseil Municipal le 08/09/2021

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET, Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Messieurs Benoît IBRES, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOEL, Frédéric RUIZ

Secrétaire de séance : Hélène PITREL

**Objet : Avis de la commune sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2022-2028 du Grand Montauban**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-41-3, L5216-5, L5217-1 et L5217-2,  
Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L302-1 à L302-4 et R302-1 à R302-13,  
Vu la délibération n°2013/6/91 du Conseil Communautaire du 27 juin 2013 engageant l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2022-2028 du Grand Montauban,

Vu le porté à connaissance transmis par les services de l'Etat en avril 2018,

Vu la délibération n°175/07/2021 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2021 arrêtant le projet de PLH 2022-2028 du Grand Montauban pour transmission aux communes membres.

Considérant que l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) répond à la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-économiques et aux ambitions de développement de son territoire.

Considérant que ce PLH concerne les 11 communes du Grand Montauban, qu'il tient compte de leurs spécificités, de leurs besoins et de leurs projets, et qu'il devra confirmer la dynamique en place et poursuivre les efforts déjà engagés,

Considérant que le Grand Montauban a élaboré avec l'ensemble des acteurs de l'habitat un nouveau PLH pragmatique qui identifie des objectifs réalistes tenant compte des capacités et des besoins du territoire,

Considérant que le PLH est un document stratégique de programmation qui définit l'ensemble de la politique local de l'habitat,

Considérant que les quatre orientations du PLH 2020-2025 sont les suivantes :

- Orientation 1 : Développer un modèle de production de logements économe en foncier et moins générateur de déplacements
- Orientation 2 : Agir sur l'équilibre social du territoire à travers la diversification de l'offre et les orientations sur les attributions
- Orientation 3 : Moderniser et adapter le parc de logements existants
- Orientation 4 : Déployer et adapter l'offre en logements pour les publics spécifiques
- Orientation 5 : Conforter le rôle communautaire en matière d'habitat

Considérant que le projet de PLH 2022-2028, tel que joint en annexe de la présente délibération comprend :



Ainsi fait et délibéré, le 13 septembre 2021

Après en avoir délibéré, les élus de La commune de Lacourt Saint Pierre à l'unanimité donnent un avis favorable au projet de PLH 2028-2028 du Grand Montauban.

> D'engager la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour être en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat.

> Donner un avis favorable (ou défavorable argumenté) au projet de PLH 2022-2028 du Grand Montauban ;

Il est proposé au conseil municipal de :

Considérant que le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 une fois adopté sera exécutoire sur l'ensemble du territoire du Grand Montauban.

Considérant que ce projet de PLH s'appuie d'une part sur les éléments de connaissance rassemblés lors de la phase diagnostic et d'autre part sur un travail partenarial qui a accompagné l'ensemble du processus. Ce document est aussi le fruit d'échange avec l'ensemble des communes ainsi que les acteurs de l'habitat (services de l'Etat, bailleurs sociaux...).

Un diagnostic portant sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat sur le Grand Montauban ;

> Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme. Ce document fixe une politique de l'habitat à moyen terme, concrète et opérationnelle, à partir d'objectifs précis, quantitatifs et qualitatifs, dans le cadre global de l'équilibre, de la diversification et de la qualité de l'offre de logements ;

> Un programme d'action définissant les outils et moyens mis en œuvre par le Grand Montauban, les communes et l'ensemble des partenaires afin de répondre aux orientations stratégiques. L'enjeu était d'identifier des actions pragmatiques et réalistes, opérationnelles, tenant compte des spécificités du territoire et des moyens financiers, dans un contexte législatif évolutif

DEL 2021\_32

EXTRAIT  
du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 13 septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale à la  
Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal le 08/09/2021

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET, Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Messieurs Benoît IBRES, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOEL, Frédéric RUIZ

Secrétaire de séance : Hélène PITREL

**Objet : Renforcement du P25 « Capelle »**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le courrier du SDE82 concernant une étude du renforcement du réseau électrique de distribution publique issu du Poste n°25 « Capelle » et dans lequel on nous informe de l'opportunité d'enfouir le réseau de télécommunication

Le coût de l'opération spécifique au réseau de télécommunication a été estimé à 25 000€ TTC environ.

Notre commune étant adhérente au dispositif de mutualisation des redevances d'occupation du domaine public des réseaux de télécommunications, peut bénéficier des aides liées à ce dispositif portant ainsi la participation communale à 50% du montant des travaux TTC, majorée des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Il est entendu que si le montant susmentionné venait à être dépassé, le SDE82 se rapprocherait de nous pour connaître les suites à donner et qu'aucuns travaux ne sera entrepris sans une notification écrite de notre accord

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité ;

- DONNE son accord pour l'enfouissement du réseau de télécommunication
- CHARGE madame le Maire de signer les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré, le 13 septembre 2021

Le Maire,

Françoise PIZZINI



AR PREFECTURE

082-218200855-20210913-DEL2021\_32-DE  
Regu le 15/09/2021

Assistance technique : Tarn & Garonne Conseil Collectivités

Suivi administratif de l'assistance technique :  
Pôle coordination et ressources  
Direction de l'administration générale  
Service de la Commande publique  
Dossier administratif suivi par Jean-Nicolas BRUZARD  
Tel : 05 67 05 51 71 – mail : [jean-nicolas.bruzard@ledepartement82.fr](mailto:jean-nicolas.bruzard@ledepartement82.fr)

Suivi technique de l'assistance technique :  
Tarn & Garonne Conseil Collectivités  
Dossier technique suivi par Franck BETTON  
Tel : 05 63 22 10 03 – mail : [franck.betton@ledepartement82.fr](mailto:franck.betton@ledepartement82.fr)

Maîtrise d'œuvre extérieure : Groupement SARL Laurent SICARD Architecte / BE3C (bureau d'étude thermique - énergies du bâtiment) / BIM STRUCTURE (étude structure) / EMACOUSTIC (étude acoustique)

## RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

### Marché à procédure adaptée

**Construction modulaire d'un accueil de loisirs municipal sans hébergement  
LACOURT SAINT PIERRE**

### I- MODALITES DE LA CONSULTATION

#### I-1- Economie générale du marché

La présente consultation a pour objet un marché de travaux.

Rappel des éléments du programme :

Nature du lot/tranche	Estimation du service € HT
Lot 1 - VRD	57 000,00
Lot 2 – GROS-OEUVRE FONDATION	65 000,00
Lot 3 – CONSTRUCTION HORS SITE	454 000,00
Montant estimatif	576 000,00

Durée du marché :

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 8 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux (y compris période de préparation).

**I-2 – Mode de consultation**

1- Procédure : Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande

2- Déroulement de la consultation :

Date d'envoi à la publication : 25/06/21

Supports de publication :

- BOAMP

- Profil acheteur de la collectivité : <http://www.marches-publics.info>

Date limite de réception des candidatures et des offres : 19/07/21 - 12h00

Nombre de retraits de dossiers de consultation : 20

Date d'ouverture des candidatures et des offres : 19/07/21

Offre hors délai : 0

**I-3) Critère de jugement des offres et pondération**

Critères de jugement des offres	% de pondération	Modalités de calcul de la pondération
VALEUR TECHNIQUE	60 %	Note du critère pour chaque candidat = (Note technique de l'offre analysée / Note technique la plus haute attribuée à un candidat) x 10 x 60 % de pondération
PRIX	40 %	Note du critère pour chaque candidat = (Prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre analysée) x 10 x 40 % de pondération

N°	Sous-critère d'analyse de la valeur technique	Notation (Nombre de points)
1	Mémoire technique de 20 pages maximum	15
2	Mode opératoire adapté au chantier	10
3	Moyens humains et matériels	7,5
4	Note relative à la sécurité	2,5
5	Note relative à la gestion des déchets	7,5
6	Planning détaillé	7,5
TOTAL note de valeur technique /		50

## LOT N°1 - VRD

**II- OUVERTURE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE****II-1) Ouverture de la candidature et admission de la candidature :**

La candidature est complète.

Elle est conforme administrativement et présente les capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires aux prestations objet du marché.

La candidature est donc recevable. L'offre peut donc être analysée.

**II-2) Ouverture et régularité de l'offre :**

Rappel de l'estimation du lot : 57 000 € H.T.

Entreprise candidate	Montant de l'offre à l'ouverture des plis € HT
EMTP	51 645,00

L'offre comporte l'ensemble des pièces exigées au règlement de consultation, elle est donc régulière.

**III - ANALYSE DE L'OFFRE****III-1) Analyse financière de l'offre :**

Vérification des erreurs arithmétiques, quantités et prix unitaires :

Aucune erreur.

Note du critère prix :

Entreprise candidate	Montant de l'offre (éventuellement rectifiée)	Note du critère /10 (Prix le plus bas/prix du candidat) x 10 avant pondération
EMTP	51 645,00	10

**III-2) Analyse technique des offres :**

	EMTP
Sous-critère n°1 / 15 points	Mémoire technique complet et bien détaillé
Note technique	15
Sous-critère n°2 / 10 points	Méthodologie détaillée et adaptée à l'opération et aux obligations réglementaires
Note technique	10
Sous-critère n°3 / 7,5 points	Moyens humains et matériels bien détaillés et correspondants au chantier
Note technique	7.5
Sous-critère n°4 / 2,5 points	Description exhaustive des mesures prises pour la sécurité
Note technique	2.5
Sous-critère n°5 / 7,5 points	Méthodologie de la gestion des déchets détaillée et réglementaire
Note technique	7.5
Sous-critère n°6 / 7,5 points	Le planning d'exécution est fourni et conforme au planning fourni à l'appel d'offre 18 nombre de jours
Note technique	7.5
Total / 50 points	50
Note du critère /10 (note du candidat / note la plus haute) x 10	10

**IV – NEGOCIATIONS**

Sans objet.

**VI – CLASSEMENT DE L'OFFRE**

Entreprise	Valeur technique des offres 60 %	Note pondérée	Prix 40 %	Note pondérée	Note finale	Classement
<b>EMTP</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>1</b>

**VII – PROPOSITION DU MAITRE D'OEUVRE**

Le service propose de retenir l'offre techniquement et financièrement acceptable de l'entreprise **EMTP** pour un montant de **51 645,00 € HT**.

Date et signature  
Le maître d'œuvreLe 31 Aout 2021  
Laurent SICARD Architecte23 av. du 14ème R.I.  
31000 TOULOUSE  
05 62 17 72 60  
Fax 05 62 17 59 06

**VII – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Au regard de l'analyse de l'offre présentée, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la société

**- EMTP**

pour un montant de **51 645,00 € HT**

Date et signature du Maire

Lacourt St Pierre le 16/09/21



Françoise PIZZINI



## LOT N°2 – GROS-OEUVRE

**II- OUVERTURE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES****II-1) Ouverture des candidatures et admission des candidatures :**

Les candidatures sont complètes.

Toutes les candidatures sont conformes administrativement et toutes présentent les capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires aux prestations objet du marché.

Les candidatures sont donc toutes recevables. Les offres peuvent donc être analysées.

**II-2) Ouverture et régularité des offres :**

Rappel de l'estimation du lot : 65 000 € H.T.

Entreprises candidates	Montant de l'offre à l'ouverture des plis € HT
MONTOUX	70 229,00
SLB	62 735,18

Les offres comportent l'ensemble des pièces exigées au règlement de consultation, toutes les offres sont régulières.

**III - ANALYSE DES OFFRES****III-1) Analyse financière des offres :**

Vérification des erreurs arithmétiques, quantités et prix unitaires :

MONTOUX :

Aucune erreur.

S.L.B. :

Aucune erreur.

Note du critère prix :

Entreprises candidates	Montant des offres (éventuellement rectifiées)	Note du critère /10 (Prix le plus bas/prix du candidat) x 10 avant pondération
MONTOUX	70 229,00	8.93
SLB	62 735,18	10

**II-2) Analyse technique des offres :**

	MONTOUX	SLB
Sous-critère n°1 / 15 points	Mémoire technique complet	Mémoire technique complet et bien détaillé avec présentation opérations similaires
Note technique	12	15
Sous-critère n°2 / 10 points	Méthodologie détaillée	Méthodologie détaillée et adaptée à l'opération et aux obligations réglementaires
Note technique	8	10
Sous-critère n°3 / 7,5 points	Moyens humains précisés correspondant au chantier	Moyens humains précisés correspondant au chantier
Note technique	7,5	7,5
Sous-critère n°4 / 2,5 points	Pas de détail sur les objectifs sécurité	Description exhaustive des mesures prises pour la sécurité
Note technique	1,5	2,5
Sous-critère n°5 / 7,5 points	Note succincte sur la gestion des déchets	Méthodologie de la gestion des déchets détaillée et réglementaire
Note technique	5	7,5
Sous-critère n°6 / 7,5 points	Planning d'exécution optimisé et conforme au planning de l'appel d'offres 20 Nombre de jours	Planning d'exécution conforme au planning d'appel d'offres 25 Nombre de jours
Note technique	7,5	5
Total / 50 points	41,5	47,5
Note du critère /10 (note du candidat / note la plus haute) x 10	8,73	10

**IV – NEGOCIATIONS**

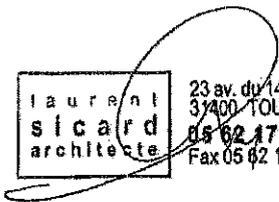
Sans objet.

**VI – CLASSEMENT DE L'OFFRE**

Entreprise	Valeur technique des offres 60 %	Note pondérée	Prix 40 %	Note pondérée	Note finale	Classement
MONTOUX	<b>8.73</b>	<b>5.24</b>	<b>8.93</b>	<b>3.58</b>	<b>8.82</b>	<b>2</b>
SLB	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>1</b>

**VII – PROPOSITION DU MAITRE D'OEUVRE**

Le service propose de retenir l'offre techniquement et financièrement acceptable de l'entreprise **SLB** pour un montant de **62 735,18 € HT**.

Date et signature Le maître d'œuvre	Le 31 Aout 2021 Laurent SICARD Architecte		
			
<table border="1"> <tr> <td>laurent sicard architecte</td> <td>23 av. du 14<sup>ème</sup> R.I. 31400 TOULOUSE 05 62 17 72 60 Fax 05 62 17 59 06</td> </tr> </table>		laurent sicard architecte	23 av. du 14 <sup>ème</sup> R.I. 31400 TOULOUSE 05 62 17 72 60 Fax 05 62 17 59 06
laurent sicard architecte	23 av. du 14 <sup>ème</sup> R.I. 31400 TOULOUSE 05 62 17 72 60 Fax 05 62 17 59 06		

**VII – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Au regard de l'analyse des offres présentées, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la société

- **SLB**

pour un montant de **62 735,18 € HT.**

Date et signature du Maire  
LACOURT PIZINI le 16/09/2021



Françoise PIZZINI



**LOT N°3 – CONSTRUCTION HORS SITE****II- OUVERTURE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRES****II-1) Ouverture de la candidature et admission de la candidature :**

La candidature est complète.

Elle est conforme administrativement et présente les capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires aux prestations objet du marché.

La candidature est donc recevable. L'offre peut donc être analysée.

**II-2) Ouverture et régularité de l'offre :**

Rappel de l'estimation du lot : 454 000 € H.T.

Entreprise candidate	Montant de l'offre à l'ouverture des plis € HT
MODULEM	485 852,50
	OPTION 1 : 3 036.86
	OPTION 2 : 4 113.88

L'offre comporte l'ensemble des pièces exigées au règlement de consultation, elle est donc régulière.

**III - ANALYSE DE L'OFFRE****III-1) Analyse financière de l'offre :**

Vérification des erreurs arithmétiques, quantités et prix unitaires :

MODULEM :

Aucune erreur.

L'entreprise propose en options «libres » les postes suivants :

**ALARME INTRUSION** pour un montant de 3 036.86 € HT

**VISIOPHONE** pour un montant de 4 113.88 € HT

## Note du critère prix :

Entreprise candidate	Montant de l'offre (éventuellement rectifiée)	Note du critère /10 (Prix le plus bas/prix du candidat) x 10 avant pondération
MODULEM	485 852,50	10
MODULEM option 1	488 889,36	10
MODULEM option 2	489 966,38	10
MODULEM option 1 + 2	493 003,24	10

**III-2) Analyse technique des offres :**

	MODULEM
Sous-critère n°1 / 15 points	Mémoire technique bien détaillé et complet. Bonne description du principe constructif
Note technique	15
Sous-critère n°2 / 10 points	Méthodologie détaillée et adaptée à l'opération et aux exigences réglementaires
Note technique	10
Sous-critère n°3 / 7,5 points	Moyens humains et matériels bien précisés. L'entreprise MODULEM est signataire de la charte ETHIBAT
Note technique	7,5
Sous-critère n°4 / 2,5 points	Description exhaustive des mesures prévues pour la sécurité
Note technique	2,5
Sous-critère n°5 / 7,5 points	Méthodologie de la gestion des déchets détaillée et réglementaire
Note technique	7,5
Sous-critère n°6 / 7,5 points	Le planning d'exécution est détaillé et adapté à l'opération 100 Nombre de jours
Note technique	7,5
Total / 50 points	50
Note du critère /10 (note du candidat / note la plus haute) x 10	10

**IV – NEGOCIATIONS**

Des négociations ont été engagées avec l'entreprise MODULEM.

Un mail leur a été adressé le MERCREDI 18 AOUT 2021 avec un délai de réponse fixé au VENDREDI 27 AOUT 2021 à 12h00.

La réponse de l'entreprise est reprise ci-dessous :

**Négociation technique :**

Sans objet.

**Négociation financière :**

L'entreprise propose une remise commerciale à son devis, d'un montant de 4 333.48 € HT, portant ainsi le montant du devis à 481 500.00 € HT, hors options libres.

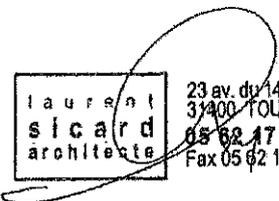
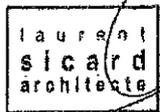
Entreprises candidates	Montant € HT des offres à l'ouverture des plis	Montant € HT des offres après négociations
MODULEM	485 852,50 OPTION 1 : 3 036.86 OPTION 2 : 4 113.88	481 500,00 OPTION 1 : 3 036.86 OPTION 2 : 4 113.88
MODULEM base + option 1		484 536,86
MODULEM base + option 2		485 613,88
MODULEM base + (options 1 + 2)		488 650,74

**VI – CLASSEMENT DE L'OFFRE**

Entreprise	Valeur technique des offres 60 %	Note pondérée	Prix 40 %	Note pondérée	Note finale	Classement
<b>MODULEM</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>1</b>

**VII – PROPOSITION DU MAITRE D'OEUVRE**

Le service propose de retenir l'offre techniquement et financièrement acceptable de l'entreprise **MODULEM** pour un montant de **481 500,00 € HT**.

Date et signature Le maître d'œuvre	Le 31 Aout 2021 Laurent SICARD Architecte
	
	
23 av. du 14 <sup>ème</sup> R.I. 31400 TOULOUSE 05 62 17 72 60 Fax 05 62 17 59 06	

**VII – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Au regard de l'analyse de l'offre présentée, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la société

- **MODULEM**

pour un montant de **481 500,00 € HT.**

Date et signature du Maire

*Le cabinet & l'éme le 14/09/2021*  




Françoise PIZZINI

**VIII – RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS EN CAS DE MARCHÉ ALLOTI**

Intitulé du lot	Estimation € HT	Entreprise retenue	Montant retenu	N° de marché
Lot 1 - VRD	57 000,00	EMTP	51 645.00	
Lot 2 – GROS- OEUVRE FONDATION	65 000,00	SLB	62 735.18	
Lot 3 – CONSTRUCTION HORS SITE	454 000,00	MODULEM	481 500.00	
TOTAL	576 000,00		595 880.18	